



MAIRIE

## **COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

**Date de convocation : 26 janvier 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 13    présents : 12                    votants : 12**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à vingt heures trente minutes,  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de  
monsieur DENOUAL Cédric, Premier Adjoint,

### **Etaient présents :**

M. DENOUAL Cédric, Mme TULANNE Elodie, M. REGNAULT Sébastien, M. REGNAULT David, M. GOUPIL Samuel, M. MAILLARD Michel, Mme MEYER Mélanie, M. BOUVET Sébastien, Mme DENIARD Géraldine, M. GUIGOT sylvain, Mme POSTEC Céline, M. BLOT Daniel

### **Procurations :**

### **Etaient excusés :**

Mme COURTIGNE Isabelle,

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BLOT Daniel

## **APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023**

### **2023-007 – 5.2 NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION**

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal que Mme SASIA Stéphanie élue de la majorité a présenté par courrier reçu en mairie en date du 20 Janvier 2023, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet d'Ille et vilaine a été informé de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège est vacant pour quelque cause que ce soit ».

N'ayant plus de candidat sur la liste, le siège restera vacant au sein du conseil Municipal. Les élus resteront 13 en exercice.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le conseil Municipal prend acte de la modification du tableau.

### **2023-008 1.1 ATTRIBUTION DES LOTS DANS LE CADRE DU MARCHE 2022-02 MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE-BOURG A DESTINATION D'UNE EPICERIE, D'UNE BOULANGERIE ET DE LOGEMENTS**

Vu le CGCT,  
Vu l'appel à candidature lancée le 16 novembre 2022,  
Vu la recevabilité des offres reçues dans les délais,  
Vu le code des marchés publics,  
Vu la délibération 2023-003 du conseil municipal du 12 janvier,  
Vu la CAO du 19 janvier 2023  
Vu la CAO du 26 janvier 2023,  
Vu le rapport des analyses des offres,

Madame Elodie TULANNE, informe le conseil municipal qu'à la suite de l'appel à candidature, dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation des biens en centre bourg à destination d'une épicerie, une boulangerie et 3 logements, tous les lots sont pourvus.

Elle informe que la CAO, a pu librement à deux reprises se pencher sur les offres déposées par les entreprises, et que tous les membres sont d'accord avec l'analyse qui a été faite.

Ainsi il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la CAO,

Pour information,

Vu le montant du marché,

Vu les démarches engagées,

Vu le montant des subventions accordées 419 426€,

Conformément au budget primitif 2022, un emprunt de 580 000€ devra être sollicité auprès des organismes financiers.

Tableau récapitulatif

LOTS	Nom entreprise	OFFRE MIEUX DISANTE	OPTION RETENUE	Estimation base	Ecart	Ecart en %
LOT N° 01 TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	SASU TP BLANCHARD 35190 Saint Domineuc	26 658,85 €		25 000,00 €	1 658,85 €	6,64%
LOT N° 02 DEMOLITION - GROS ŒUVRE	BZR 35460 Les Portes du Coglais	239 500,00 €		207 230,00 €	32 270,00 €	15,57%
LOT N° 03 CHARPENTE BOIS	Sarl LAINE KEVIN 35133 Javene	16 480,65 €	3 844,00 €	47 203,00 €	-30 722,35 €	-65,09%
LOT N° 04 COUVERTURE - ETANCHÉITÉ	Toiture TRUFFAUT OLIVIER 35140 Saint Aubin du Cormier	67 413,16 €	-3 146,49 €	36 706,00 €	30 707,16 €	83,66%
LOT N° 05 MENUISERIE EXTERIEURE - SERRURERIE	RÊTE Menuiserie 35420 la Bazouge du Désert	83 226,99 €		88 136,00 €	-4 909,01 €	-5,57%
LOT N° 06 MENUISERIE INTERIEURE	PELE Menuiserie 53500 ERNEE	49 172,21 €	-841,53 €	30 646,00 €	18 526,21 €	60,45%
LOT N° 07 CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION - PLAFONDS	Entreprise BREL 35133 Lécousse	72 497,49 €	9 830,56 €	76 999,00 €	-4 501,51 €	-5,85%
LOT N° 08 CLOISONS ISOTHERMES	SMI Constructions Isothermes 22250 Broons	32 597,14 €	-1 277,66 €	26 343,00 €	6 254,14 €	23,74%
LOT N° 09 CARRELAGE - FAÏENCE	Sarl Janvier 35133 Lécousse	43 415,29 €		35 461,00 €	7 954,29 €	22,43%
LOT N° 10 PEINTURE	DPS OUEST 35131 Pont Pean	14 520,32 €		41 781,00 €	-27 260,68 €	-65,25%
LOT N° 11 GROUPES FROIDS	FROID OUEST 35520 La Mezrière	2 914,88 €		9 300,00 €	-6 385,12 €	-68,66%
LOT N° 12 CVC - PLOMBERIE	GENEVE 35500 Tallis	45 726,30 €		73 060,00 €	-27 333,70 €	-37,41%
LOT N° 13 CFO - Cfa	GENEVE 35500 Tallis	49 148,59 €		78 134,00 €	-28 985,41 €	-37,10%
	<b>Total HT</b>	<b>743 271,87 €</b>	<b>8 408,88 €</b>	<b>775 999,00 €</b>	<b>-32 727,13 €</b>	<b>-4,22%</b>

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de valider les offres, et de suivre l'avis de la CAO,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Autorise le maire à entreprendre les démarches auprès des organismes financiers pour solliciter un prêt de 580 000€.

### 2023-009 5.7 TAXE D'AMENAGEMENT ANNULLATION DE LA DELIBERATION 2022-063

Il est exposé au conseil municipal, ce qui suit,

Vu la loi de finances rectificative pour 2022, qui est revenue sur l'obligation de partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement par les communes à leur intercommunalité,

Vu l'opportunité qui est offerte aux communes de revenir sur les accords si elles le souhaitent,

Il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération 2022-063 validant la convention de reversement de la TA à LCC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'annuler la délibération 2022-063 validant la convention de reversement de la TA à LCC.
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Conseil municipal prend acte

**2023-010 7.1 : RENDRE COMPTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS  
CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2020-062 du 3 juillet 2020.

<b><u>Nom descriptif</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>
Devis SDE		190.40€
DEVIS ILIANE		5 551.20€
Devis ACTUAL COMPUTER		9 571€
Etude sol Ginger		3 000.00€
Devis Artek bulletin municipal		1 779.76€

Renouvellement de la convention ALSH avec la CAF 35

**FIN DE SEANCE A 20H56**

**SIGNATURES :**

Président de séance  
M. Cédric DENOUAL  
Pour le Maire empêché

Secrétaire de Séance  
M. BLOT Daniel



